



Déclaration préalable au CTSD du 16 février 2017

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Jusqu'en 2012, les instances de carte scolaire se tenaient sur un mois avec deux groupes de travail préalables au CT, instance organisée sur une journée entière, puis au CDEN.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Un seul groupe de travail seulement une semaine avant le CTSD, en votre absence, et lors duquel de nombreuses questions par rapport aux mesures annoncées sur le document sont restées sans réponse.

Une seule semaine, délai insuffisant pour la communication entre les enseignants et leurs représentants, les parents, les élus, communication pourtant indispensables au déroulement de ce CTSD. Une seule semaine pour que se tiennent les audiences auprès de vous, délai insuffisant pour que toutes les personnes concernées puissent réagir à vos propositions et exprimer leurs attentes quant aux conditions de scolarisation des élèves.

A propos de la méthode de travail, les représentants de la FSU ont constaté que les effectifs prévisionnels ne sont pas traités de la même façon d'une circonscription à l'autre : des différentiels, toujours négatifs, sont appliqués par certains IEN alors que les chiffres sont relayés en l'état par d'autres.

Malgré la dotation de 17 postes pour le département, les effectifs dans les classes ne diminueront pas cette année encore. Jusqu'en 2012, le nombre moyen d'élèves par classe était se situait entre 21 et 22. Aujourd'hui, ce chiffre s'élève à 23,16 dans notre département, deux élèves de plus par classe. C'est pourquoi la FSU demande a minima l'ouverture des classes à 25 de moyenne par classe.

Malgré la dotation de 17 postes, aucune création n'est prévue pour les RASED. Deux postes de maîtres G seront transformés en E. Pourtant, la Ministre de l'éducation nationale s'est adressée aux recteurs en ces termes : « là où les RASED sont incomplets, je vous demande de recréer des postes. »

Pour les écoles comportant une ULIS, le texte prévoit qu'une attention particulière leur soit portée par l'IA-DASEN dans les opérations de carte scolaire. Pour la FSU cette

attention particulière doit se traduire par la prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs des classes.

A propos des décharges de direction, les écoles de 9 classes du département du Doubs bénéficiaient jusqu'il y a deux ans d'une demi-décharge. Leurs conditions se sont dégradées lors du passage au tiers temps alors même que la charge de travail des directeurs ne cesse de croître. La FSU demande le retour d'une demi-décharge de direction pour les écoles de 9 classes.

Les représentants de la FSU se satisfont en revanche du retour de 6 postes de brigades langue dont la suppression avait suscité tant de débats ces dernières années.

La volonté de l'administration de regroupements des petites structures (fusion/fermetures d'écoles, de sites) est nette dans votre carte scolaire. Pour améliorer les conditions de scolarisation des élèves et les conditions de travail des enseignants, ces projets doivent faire l'objet d'une véritable concertation entre tous les partenaires de l'école. On en est loin ! La FSU sera vigilante sur les moyens accordés pour ces regroupements afin qu'ils soient accompagnés d'un engagement sur la durée.

Il nous faudrait aussi aborder la question des moyens alloués à la formation continue des enseignants, au remplacement etc.

Afin de prendre en compte tous les points abordés, d'améliorer les conditions de travail des enseignants, les représentants de la FSU vous demandent d'exprimer au Ministère l'insuffisance de postes dans notre département pour la rentrée 2017.